

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 septembre 2023**

PROCES VERBAL

Après avoir été légalement convoqué le 15 septembre 2023, le Conseil d'Administration de la Régie publique « Eau des Lacs de l'Essonne » s'est réuni le 25 septembre 2023 à 19h00 en son sein au 33 avenue du Général de Gaulle à Viry Chatillon **sous la Présidence de Laurent SAUERBACH**, dans le respect des gestes barrières au regard de la crise sanitaire.

Administrateurs présents :

- Jérôme BERENGER
- Philippe LAGAUTERIE
- Christèle LECLERC
- Arielle MERRINA
- Laurent SAUERBACH
- Jean-Marie VILAIN

Absentes excusées :

- Marie-France EECKHOUDT
- Aurélie TROUBAT

Absent :

- Pierre BELL-LLOCH

Directeur de la Régie :

- Gilles MALAUSSENA

Membres du personnel présents au Conseil d'Administration à titre consultatif :

- Carine DEPUILLE - Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Michael GUYOT – Délégué du personnel
- Sandra MADEIRA – Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Aline WARDINI – Déléguée du personnel

Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour. Après un vote unanime, **Jean-Marie VILAIN** est nommé secrétaire de séance par le Conseil d'Administration.

Sont votés à l'unanimité les points suivants :

- Le procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 2023.



- L'admission en non-valeur des montants suivants :

Exercices	Montants des admissions en non-valeur
2013	585,31 €
2018	1 967,88 €
2019	1730,11 €
2020	3 721,80 €
2021	1 961,88 €
2022	1 296,88 €
2023	7,11 €
Total	11 270,97 €

- L'admission des créances éteintes sur décision de justice suivantes :

Exercices	Montants des créances éteintes
2019	136,39 €
2020	146,37 €
2021	235,24 €
2022	223,00 €
Total	741,00 €

- Les écrêtements :

Adhérent		objet de la demande		montant facturé TTC			montant proposé à l'écrêtement TTC			reste à la charge du client
dossier	contrat	volume en m3	facture totale TTC	Eau	Assainissement	Total	Eau	Assainissement	Total	
				€	€	€	€	€	€	

ECRETEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

17.2023	6268855	258	1 127,36	582,59	544,77	1 127,36	89,81	274,49	364,30	763,06
20.2023	8023632	911	4 182,74	2 259,20	1 923,54	4 182,74	1 028,91	1 623,72	2 652,63	1 530,11
							0,00			-
SOUS TOTAL :							1 118,72	1 898,21	3 016,93	2 293,17

ECRETEMENT ASSAINISSEMENT

16.2023	8026236	66	276,82	137,47	139,35	276,82	-2,78	52,80	50,02	226,80
18.2023	1426627	87	363,92	180,23	183,69	363,92	8,76	90,78	99,54	264,38
SOUS TOTAL :							5,98	143,58	149,56	491,18

TOTAL GENERAL :	1 322	5 950,84	3 159,49	2 791,35	5 950,84	1 124,70	2 041,79	3 166,49	2 784,35
------------------------	-------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

- Demande particulière :

La SCI SUDORLY a formulé par écrit (lettre en AR) une demande de dégrèvement de sa facture d'eau.

Considérant que la loi Warsmann relative aux demandes d'écrêtement ne s'adresse qu'aux particuliers, qu'ils soient propriétaires ou locataires, les locaux professionnels ou commerciaux ne sont pas éligibles à ce dispositif.

